



Le relais organise des animations collectives pour partager des moments ludiques et conviviaux lors desquelles la participation de chacun s'établit selon son âge, ses centres d'intérêt, son développement, son envie, ses compétences.

Ces temps permettent à votre enfant de :

- rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes ;
- favoriser son développement et son autonomie ;
- se préparer à la vie en collectivité grâce à une socialisation douce et progressive en votre présence ;
- d'expérimenter ses compétences et ses acquis dans un lieu sécurisé et sécurisant.

La participation aux animations se fait uniquement sur inscription.

Parents et futurs parents

Enfants

Assistants maternels agréés et candidats à l'agrément

Le relais vous propose :

- une information actualisée sur les démarches pour l'agrément, le statut, la profession d'assistant maternel agréé, vos droits et obligations ;
- une mise en relation avec les parents à la recherche d'un assistant maternel agréé ;
- un soutien et des conseils dans les relations avec les enfants et/ou les parents employeurs ;
- une écoute, un échange et un soutien dans l'exercice quotidien de votre profession ;
- un accueil pendant les ateliers organisés par le relais. Vous pourrez ainsi découvrir différentes activités d'éveil, rencontrer vos collègues assistants maternels agréés et partager vos expériences ;
- participer à la vie du RPE en proposant vos compétences particulières ;
- disposer d'un service de documentation en lien avec la petite enfance

Le relais vous propose un accueil individualisé sur rendez-vous pour :

- vous informer sur les différents modes d'accueil des jeunes enfants, âgés de 0 à 6 ans et vous aider à trouver celui le plus adapté à votre situation ;
- vous accompagner dans vos démarches administratives parents/employeurs et vous informer sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre ;
- vous soutenir dans votre rôle de parent et vous orienter vers d'autres partenaires qualifiés si vous le souhaitez ;
- vous permettre de participer à des temps d'écoute, d'échange, d'information et de débat sur le thème de la petite enfance ;
- vous renseigner grâce à une documentation et des informations actualisées ;
- vous transmettre des liens et des adresses utiles à votre statut d'employeur



Horaires

LUNDI

Matin : 09h00 à 11h00
Ateliers à Sultz-sous-Forêts
Après-midi : 13h00 à 18h00
Permanence administrative à Sultz-sous-Forêts

MERCREDI

Permanence administrative à Sultz-sous-Forêts
de 08h30 à 12h00
et de 13h00 à 17h30

VENDREDI

Matin : 08h30 à 13h00
Ateliers à Surbourg
1 semaine sur 2
Permanence administrative
de 8h30 à 13h sur l'autre semaine

MARDI

Matin : 09h00 à 11h00
Ateliers à Betschdorf
Après-midi : Fermeture

JEUDI

Matin : 09h00 à 11h00
Ateliers à Hatten
1 semaine sur 2
Permanence administrative
de 08h30 à 12h sur l'autre semaine
et chaque semaine de 13h à 19h

